

COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2023

Délibération n° 2023-54

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf juin à 18h00,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juin 2023.

Objet : Convention de partenariat avec l'association « Le clos des épleumiens »

Etaient présents : 23

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile WEILER-BARDIN, Lydia CRETE, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Aubin AMARDEIL, Antoine CAMUS, Laurianne SENE.

Etait excusé ou absent : 6

Mesdames et Messieurs, Frédéric TISSOT, Véronique CHARBOIS, Maxime AMBARD, Mélanie COUSIN (pouvoir à Gérard FOUCARD), Fatiha CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Aubin AMARDEIL a été nommé secrétaire.

Monsieur Jean- François DODET expose le rapport suivant :
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT).

Considérant

- Le souhait de promouvoir le vin issu de la production de ce clos en organisant diverses manifestations (parrainage de ceps de vigne, soirée ...),.

Pour permettre à l'association « le Clos des Epleumiens » de gérer son activité, la ville de St Apollinaire met à disposition des salles municipales à la maison des associations et à l'espace des Arts pour les événements associatifs ouverts au public et les réunions statutaires, l'Espace culturel Tabourot des Accords pour l'organisation d'un dîner gastronomique et festif dans la tradition viticole bourguignonne (à la charge de l'association), une dotation annuelle de bouteilles de Clos Epleumien et le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement dont le montant est fixé chaque année par le conseil municipal.


Il est donc proposé de signer avec l'association « le Clos des Epleumiens » une convention avec cette association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE 25 VOIX POUR, (0 CONTRE, 0 ABSTENTION) M. le Maire pour signer une convention de partenariat avec l'association « Le clos des épleumiens », comme énoncé ci-dessus.
La convention est annexée à la présente délibération.

Fait à Saint-Apollinaire, le jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **- 3 JUIL. 2023**

Le Maire,



Jean-François DODET

Le secrétaire,



Aubin AMARDEIL

Date de publication : **- 3 JUIL. 2023**